

Demande d'inscription au concours d'accès, en 2025, au cycle préparatoire au 3^{ème} concours d'entrée à l'INSP

Observation importante

Les candidats devront adresser leur dossier, dûment rempli et signé, **sous pli recommandé avec AR**
à INSP - DDTCE – Cycles 2025 - 1 rue Sainte Marguerite - 67080 Strasbourg cedex

Date limite : **lundi 18 novembre 2024** (cachet de la poste faisant foi).

Je soussigné(e) M. Mme ⁽¹⁾

NOM DE FAMILLE : ⁽²⁾ ⁽³⁾

NOM D'USAGE : ⁽³⁾

Prénoms : ⁽³⁾

Né(e) le : / /

A (commune) :

Département : Pays :

Adresse : ⁽⁴⁾

Code postal : Ville :

Pays de résidence :

Téléphone portable :

Adresse électronique personnelle :

sollicite l'autorisation de me présenter au concours d'accès au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'INSP et demande de **façon intangible à subir l'épreuve écrite au centre de** ⁽¹⁾ :

- | | | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> PARIS | <input type="checkbox"/> BORDEAUX | <input type="checkbox"/> DIJON | <input type="checkbox"/> FORT-DE-FRANCE |
| <input type="checkbox"/> GRENOBLE | <input type="checkbox"/> MARSEILLE | <input type="checkbox"/> NOUMEA | <input type="checkbox"/> RENNES |
| <input type="checkbox"/> SAINT-DENIS-de-la-REUNION | <input type="checkbox"/> STRASBOURG | <input type="checkbox"/> TOULOUSE | |

Nationalité ⁽¹⁾ :

Française OUI NON En cours de naturalisation

En cas de naturalisation, indiquez la date de publication
du décret prononçant celle-ci au Journal officiel

 / /

ou fournir la photocopie de votre carte nationale d'identité.

Si non, autre nationalité :

Candidat en situation de handicap demandant un aménagement d'épreuves ⁽¹⁾ :

OUI * NON

* Les candidats souhaitant bénéficier d'aménagement(s) particulier(s) d'épreuves au titre d'un handicap doivent transmettre à l'INSP / DDTCE / Cycles 2025 **avant le 3 décembre 2024** un certificat médical original établi par un médecin agréé de l'administration. Ce certificat doit être établi sur le modèle téléchargeable sur le site www.insp.gouv.fr (rubrique "concours – préparation au troisième concours"). Parallèlement, merci d'en avvertir, dès votre inscription, par courriel, Mme Claire Desloovere (claire.desloovere@insp.gouv.fr).

Le handicap au sens de la loi n°2005-102 du 11/02/2005, est entendu comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement [...] en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Avez-vous déjà suivi un cycle préparatoire à un concours ? ⁽¹⁾

OUI NON

Dans un centre de préparation : OUI NON Si oui, lequel :

En quelle année :

Etudes supérieures

Diplôme obtenu le plus élevé :

Spécialité : Année d'obtention :

Situation professionnelle actuelle

Fonction et secteur d'activité :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Adresse électronique professionnelle :

(1) Cocher la case appropriée.

(2) En vertu de la circulaire du 21 février 2012 le nom de jeune fille et le nom patronymique sont remplacés par le nom de famille.

(3) En capitales d'imprimerie ; aligner à gauche (indiquer les accents).

(4) Tout changement d'adresse intervenu après l'envoi de la présente demande doit être signalé à claire.desloovere@insp.gouv.fr.

Déclaration sur l'honneur

(à dater et signer par le candidat)

Je soussigné(e) :

certifie :

- être en situation régulière au regard du code du service national ;
- jouir de l'intégralité de mes droits civiques au regard de la loi française ;
- avoir pris connaissance de la note à l'attention des candidats au concours d'accès, en 2025, au cycle préparatoire au troisième concours à l'INSP joint au dossier de demande d'inscription et de tous les éléments du présent dossier ;
- que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

me déclare averti(e) que :

- mon nom devra obligatoirement être publié en cas d'admissibilité et d'admission ;
- toute déclaration inexacte est susceptible de me faire perdre le bénéfice de mon éventuelle admission ;
- la vérification des conditions requises pour concourir sera effectuée durant la période du 20 mars au 6 juin 2025, durant laquelle seuls les candidats admissibles dont la candidature n'est pas recevable en seront informés individuellement.

A

, le

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

La direction de l'INSP vous informe que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction des dossiers d'inscription et à la gestion des épreuves des concours d'entrée à l'INSP. Les données relatives aux admis des différents concours font ensuite l'objet de traitements destinés à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Les informations sont conservées pendant toute la durée de votre scolarité et sont destinées aux services administratifs et pédagogiques. Certaines informations de type RH et qui présentent un intérêt administratif sont conservées sur la durée de la carrière et accessibles, seulement à la demande de l'intéressé, par le personnel habilité. Par ailleurs, certaines données recueillies font également l'objet de traitements à des fins statistiques. Le traitement des données est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi « Informatique, fichiers et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le délégué à la protection des données de l'INSP – 1 rue Sainte Marguerite – 67000 Strasbourg, ou par mail delegueprotectiondonnees@insp.gouv.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Liste des pièces à envoyer sous pli recommandé avec accusé de réception au plus tard le lundi 18 novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)

- Le dossier d'inscription** au concours d'accès au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'INSP imprimé, complété et signé
- La photocopie de votre carte nationale d'identité** (recto-verso) ou de votre passeport, en cours de validité
- 2 enveloppes** autocollantes libellées à votre adresse (format minimum 16,2 x 22,9 cm), affranchies au tarif lettre jusqu'à 100 g.
- Les justificatifs** relatifs à l'exercice d'activités professionnelles, associatives ou de mandat(s) électif(s) durant 6 ans :
 - **concernant les activités salariées** : les certificats de travail délivrés par le ou les employeurs, ou à défaut toute autre pièce en attestant. Trois jours travaillés sont assimilés à un mois à temps plein.
Un relevé de carrière permet de faire apparaître des « périodes assimilées », c'est-à-dire des périodes prises en compte pour l'ouverture du droit à pension (nombre de trimestres) mais non pour autant travaillées. Ces documents ne sont donc pas recevables.
 - **concernant les activités non salariées** : un certificat délivré par une association (*), un organisme consulaire ou un ordre professionnel ou, à défaut, toute autre pièce en justifiant
 - **concernant les mandats locaux** : un état des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, certifié par le représentant de l'Etat dans ladite collectivité territoriale, établi sur le formulaire fourni par l'INSP (*)
 - **concernant les titulaires d'un doctorat** : la copie du diplôme ainsi que la copie de l'attestation de 1^{ère} année d'inscription en thèse.
- Pour les candidats souhaitant bénéficier d'aménagement(s) particulier(s) d'épreuves au titre d'un handicap** : **l'original d'un certificat médical établi par un médecin agréé de l'administration**, à partir du modèle fourni par l'INSP (*).
Vous trouverez la liste des médecins agréés sur le site institutionnel de l'Agence Régionale de Santé de votre département.

(*) téléchargeable sur le site www.insp.gouv.fr